

aussi que l'attitude des gens change et qu'ils veulent des soins meilleurs et plus nombreux. Il y a tous ces facteurs et bien d'autres encore. Nos débats ne seraient-ils pas plus productifs si, au bout du compte, nous arrivions à trouver des solutions? Nous pourrions dire: «Voici deux ou trois idées susceptibles d'aider beaucoup à répondre aux besoins en matière de santé de tous les Canadiens, qu'ils habitent une grande ville ou dans une localité plus petite ou isolée de notre beau et grand pays.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): J'ai une brève observation à faire, madame la Présidente, et deux questions à poser au député de Saint-Boniface.

Nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui, et auparavant, de hauts responsables de partis politiques de partout au Canada qui préconisent l'imposition de frais d'utilisation. Nous l'avons entendu dire, comme la motion le mentionne, de la part de trois premiers ministres libéraux. Nous l'avons entendu dire de la part du chef du Parti réformiste; nous l'avons entendu dire de la part de l'ancien ministre de la Santé, le député de Provencher, et de la part de députés du Parti conservateur.

Nous n'avons pas entendu ni n'entendrons le Nouveau Parti démocratique dire qu'il faudrait introduire des frais d'utilisation dans le système canadien de santé, à cause du danger que cela représente et des dommages que cela pourrait causer. Mais nous l'avons entendu dire de la part des libéraux, des réformistes et des conservateurs.

J'ai deux questions à poser au député. Tout d'abord, ne trouve-t-il pas important que les partis politiques disent publiquement aux Canadiens quelle est leur position concernant l'introduction de frais d'utilisation et de frais modérateurs dans le système de santé? Ne trouve-t-il pas important de demander aux partis politiques quelle est leur position sur cette question?

Deuxièmement, est-il d'accord avec ses collègues, les premiers ministres du Québec, de Terre-Neuve et Labrador et du Nouveau-Brunswick, pour dire qu'il faudrait introduire des frais d'utilisation dans le système canadien de santé?

Ce sont des questions très simples.

M. Duhamel: Madame la Présidente, je remercie le député de ses questions et je suis heureux de la façon dont il les a posées. Je crois qu'elles sont tout à fait justes. Elles ne sont pas imprégnées de cette mesquinerie politi-

que qui se dégage de la motion à l'étude, comme je l'ai dit plus tôt.

Des voix: Oh, oh!

M. Duhamel: Mon collègue aura l'occasion de prendre la parole et de débattre ce point avec moi s'il le veut. Je serai heureux de relever le défi. Cette motion est imprégnée de mesquinerie politique. Mon collègue vient de poser deux questions importantes auxquelles je vais répondre.

Tout d'abord, il parle de trois premiers ministres provinciaux qui auraient dit être en faveur de l'imposition de frais modérateurs. Je voudrais bien en avoir la preuve. Prouvez-moi que c'est ce qu'ils ont dit de façon non équivoque.

Hier, à l'émission *Canada A.M.*, lorsqu'on a demandé à un premier ministre provincial—un des trois mentionnés dans la motion—s'il était ou non en faveur de l'imposition de frais modérateurs, il a répondu non. Qui a raison dans tout cela? Vos collègues essaient-ils de profiter de vous? Je voudrais que vous répondiez à cette question. Peut-être que vos collègues n'ont pas fait leur travail et que, au bout du compte, ils devront payer le prix parce qu'ils ont été mesquins et parce qu'ils ont avili le processus politique.

Est-ce important de poser la question? Oui. Je vous félicite de l'avoir posée de cette façon et vous remercie.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue qui a encore une fois montré que le Parti libéral est plus intéressé à discuter du fond de la question qu'au contenu de la motion du NPD, laquelle risque de fausser le débat.

Encore une fois, même les questions soulevées par mes deux collègues de la belle ville de Winnipeg n'ont pas fait l'objet de réponses étoffées.

La dernière question que j'ai posée à mon collègue faisait allusion à un examen possible qui aurait été souhaité par les trois premiers ministres provinciaux, dont aucun n'a quoi que ce soit à voir avec cette Chambre, mais une tentative a été faite afin que le Parti libéral du Canada soit perçu comme le défenseur des premiers ministres provinciaux ici à la Chambre. Ces personnes ont été élues par la population de leurs provinces pour régler des questions qui concernent ces provinces. Ces